



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mines et carrières

Question écrite n° 76118

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'un article 93 a été incorporé à la loi de finances pour 2002 afin de permettre la compensation pour les communes des pertes de redevances des mines. Cette disposition est applicable dès 2002. Dans ce but, le comité des finances locales devait examiner un projet de décret fixant les modalités de cette compensation. Il devait aussi fixer les crédits prévisionnels nécessaires. Elle souhaiterait qu'il lui indique si ces crédits ont été effectivement fixés et si oui, quel est leur montant.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76118

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2504